

**Réunion paritaire plénière du 6 juillet 2017
sur la réécriture à droit constant de la Convention
Collective Nationale des Industries Chimiques**

Ce n'était pas moins que la 9^{ème} réunion paritaire sur le sujet qui s'est tenue à l'UIC le 6 juillet dernier. Sujet que souhaite clore l'UIC à l'issue des deux prochaines réunions.

A l'ordre du jour était inscrit l'examen des préambules, la synthèse des réserves et points de négociations, ainsi que le projet de dispositions finales.

- L'examen des préambules ne posa pas vraiment de problèmes (les principales demandes ont été retenues par l'UIC) et le texte finalisé a été envoyé aux organisations à l'issue de la réunion. Comme pour chaque chapitre et ainsi qu'il est prévu par l'accord de méthode, le relevé de décision correspondant aux préambules a été envoyé pour signature aux organisations syndicales. Pour sa part, la Fédéchimie FO n'engagera pas sa signature sur cet autre relevé de décision ne voulant avaliser aucune partie du texte tant que celui-ci n'est pas fini dans sa globalité.
- Une première série de réponses a été apportée par l'UIC à l'issue de la réunion paritaire sur les réserves et points de négociations que l'UIC qualifie de « non structurantes » (forme sous laquelle la CCNIC doit être remise au salarié, alignement des dispositions entre salariés et pacsés, etc.) La liste des points de négociations dits structurants (période d'essai, indemnités de licenciements, définition appointements en cas de maladie, etc.) sera traitée lors de la prochaine réunion plénière.
- L'UIC attend également de cette prochaine réunion « un tour efficace » sur les dispositions finales. La Fédéchimie FO a revendiqué à nouveau le 6 juillet que les dispositions finales stipulent que la CCNIC soit à durée indéterminée et – en dehors de ce qui est d'ordre public- non dérogeable dans les entreprises dans un sens défavorable aux salariés. Sur ce point, l'UIC ne souhaite absolument pas se prononcer avant de connaître le contenu des ordonnances relatives à la nouvelle loi travail...

La prochaine réunion paritaire aura lieu le 21 septembre prochain. FO défendra pied à pied les revendications des salariés sur chaque point de négociation abordé tout comme le caractère indérogeable de l'éventuelle future convention. La Fédéchimie continuera également d'ici là de s'opposer avec ses syndicats à toute inversion de la hiérarchie des normes et toutes remises en cause des droits des salariés.